

Le CEO de Tonner Drones augmente sa participation à 13% et finalise la restructuration de sa dette

Schiltigheim, le 16 mai 2025 à 08h15, Tonner Drones (la « Société ») a le plaisir d'annoncer que le CEO van den Ouden a porté sa participation dans la société à 13 %. La société a également finalisé la restructuration de sa dette initialement annoncée le 5 novembre 2024.

Tonner Drones a reçu une demande de conversion de la part du CEO visant à convertir 30 312 000 bons de souscription d'actions en 45 468 000 actions ordinaires. En exerçant ces bons, Van den Ouden portera sa participation à plus de 13 % de la société. Van den Ouden a déboursé 568 350 € pour l'exercice de ses bons de souscription. Par conséquent, la dette de la société a diminué d'autant et les capitaux propres se sont améliorés. Van den Ouden ne détient plus de bons de souscription d'actions et détient désormais 65 468 000 actions. La dette restante liée à cette obligation à 4 % s'élève à 94 725 €. De novembre 2024 à janvier 2025, Van den Ouden a acheté 20 000 000 d'actions sur le marché et n'en a vendu aucune. Il n'a pas non plus l'intention de vendre d'actions.

En novembre 2024, le CEO a annoncé son intention de consolider ses investissements dans l'entreprise au sein d'une structure simplifiée. Ce processus est désormais achevé, avec quelques ajustements, et la principale dette du CEO van den Ouden dans l'entreprise a été réduite à deux produits transparents. L'un de ces produits est une obligation ordinaire de 3 millions d'euros, avec un intérêt de 3 % et une échéance au 31 décembre 2027. De plus, le prêt d'actionnaire, avec un intérêt de 5 %, d'un montant de 1,5 million d'euros, permet à van den Ouden de financer Tonner Drones de manière flexible, en fonction des besoins ponctuels de l'entreprise.

« J'ai toujours affirmé ma confiance en l'avenir prometteur de l'entreprise », a déclaré Diederik van den Ouden, CEO. « En étant l'actionnaire de référence de l'entreprise, je m'aligne sur les autres actionnaires. De plus, nous avons pu réduire la dette et les charges d'intérêts et consolider davantage les fonds propres. Enfin, l'entreprise est mieux gérée grâce à une structure actionnariale plus claire. J'invite également les autres actionnaires à se faire entendre lors de notre assemblée générale du 19 juin. Cela nous permettrait d'atteindre le quorum. »

La documentation complète relative aux instruments de dette et à l'assemblée générale sera disponible sur le site web de l'entreprise.

Fin du communiqué de presse.

A propos de Tonner Drones : *Tonner Drones développe des technologies pour le secteur de la logistique. Tonner Drones détient des participations importantes dans certains fabricants de drones français prometteurs tel que Elistair et Donecle. La stratégie de Tonner Drones consiste à accroître la valeur de ses participations dans ces sociétés par une gestion active des actifs. Des revenus supplémentaires peuvent être générés grâce aux redevances sur les brevets détenus par Tonner Drones. Tonner Drones n'envisage pas de posséder une usine ; cependant, elle est déterminée à conserver la R&D pour ses produits et systèmes en France. Tonner Drones utilise une stratégie active pour gérer sa trésorerie.*

Les actions de Tonner Drones sont cotées sur Euronext Growth Paris (code ISIN : FR001400H2X4).

Plus d'informations sur : www.tonnerdrones.com / contact@tonnerdrones.com

En cas de doute, le communiqué de presse en anglais prévaudra.

Avertissement

Concernant les mérites de toute transaction ou la prise de toute décision d'investissement. Il ne constitue ni n'inclut aucune confirmation ou engagement de la part de Tonner Drones (ou de toute autre personne) concernant la valeur actuelle ou future des activités de TonnerDrones, de ses titres, de ses filiales ou de tout autre actif de TonnerDrones. Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives fondées sur les convictions et les attentes actuelles concernant des événements futurs. Ces déclarations prospectives peuvent inclure des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles elles reposent, des déclarations concernant des plans, des objectifs, des intentions et/ou des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations et des services futurs et le développement de produits, ainsi que des déclarations concernant des performances ou des événements. Ces déclarations sont généralement identifiées par les termes "s'attendre à", "anticiper", "croire", "avoir l'intention de", "estimer", "planifier", "projeter", "pouvoir", "devoir" ou la forme négative de ces expressions et d'autres expressions similaires. Ces déclarations ne garantissent pas les performances futures et sont soumises à des risques inhérents, des incertitudes et des hypothèses concernant TonnerDrones et ses filiales et investissements, les tendances de leurs activités, les dépenses d'investissement et les acquisitions futures, les développements relatifs

aux passifs éventuels, les changements dans les conditions économiques mondiales ou les principaux marchés de TonnerDrones, les conditions concurrentielles du marché et les facteurs réglementaires. La réalisation de ces événements est incertaine ; leur issue pourrait s'avérer différente de celle envisagée aujourd'hui, ce qui est susceptible d'affecter de manière significative les résultats escomptés. Les résultats réels peuvent différer matériellement de ceux anticipés ou sous-entendus dans ces déclarations prospectives. Toute déclaration prospective contenue dans le présent communiqué de presse est faite à la date du présent communiqué de presse. Sauf si la loi applicable l'exige, TonnerDrones ne s'engage pas à réviser ou à mettre à jour les déclarations prévisionnelles en tenant compte de nouvelles informations ou d'événements futurs.